



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

PROCHAINE TOURNÉE DES ENCOMBRANTS MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Les déchets encombrants sont à déposer devant le domicile lors de la collecte.

Sont considérés comme déchets encombrants :

Le mobilier, tels que meubles (sans les charnières et les serrures), lits, matelas, etc.

Le mobilier de jardin

Tout ce qui fait partie d'un ménage et qui n'entre pas dans un sac taxé (110 litres).

Ne peuvent pas être mis aux encombrants :

Tous les appareils électriques (à retourner chez le fournisseur, TAR, taxe anticipée de recyclage, payée lors de l'achat de l'appareil)

Les pneus

Les gravats et autres matières résultant de rénovation

Les sacs non taxés

Les barrières de jardin

Les cendres de cheminée (à mettre dans un sac taxé)

Tout ce qui entre dans un sac taxé de 110 L.

DÉCHETS LIÉS À LA RÉNOVATION OU À LA CONSTRUCTION

Le Conseil communal rend attentives les personnes quant à la gestion de leurs déchets de construction ou de rénovation. En effet, les déchets issus des travaux de construction ou de rénovation doivent être évacués par vos soins dans un centre de tri professionnel. La déchetterie d'Alle étant une déchetterie dite « ménagère », celle-ci ne peut pas accueillir les déchets liés aux constructions ou rénovations professionnelles. Nous vous invitons à contacter l'un des centres de tri régionaux ci-dessous si vous n'avez pas encore organisé l'évacuation de vos déchets de construction ou rénovation.

RAMSEYER SA, Pré-Genez 10, 2950 Courgenay 032.471.15.52 – www.ramseyer-sa.ch

LOCA SA, Les Grandes Vies 42, 2900 Porrentruy 032.466.76.66 – Loca SA sur l'annuaire

AVIS DE TRAVAUX CJ

Concerne :

Travaux CJ 2020 sur la ligne 238, parcelle n° 201 d'Alle, lieu-dit « Devant le Moulin » - ROUTE DE COURGENAY

Durée :

du 14 au 19 septembre 2020, du lundi au samedi (compris), de nuit

En complément à notre annonce parue dans le tout-ménage communal du 24 février dernier, nous tenons à vous informer que des chargements de ballast auront lieu **de nuit** durant la semaine 38 (soit du 14 au 19 septembre 2020) **sur la parcelle CJ n° 201**, au lieu-dit « Devant le Moulin ».

Nous tenons par conséquent à nous excuser par avance pour les nuisances (bruit, trafic, etc.) qui résulteraient de ces travaux de nuit.

Nous mettrons tout en œuvre pour limiter les nuisances et profitons de remercier l'ensemble de la population pour sa collaboration ainsi que pour sa compréhension à l'égard de ces travaux.

Chemins de fer du Jura

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL – ALLE